

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère



SAISON 2024-2025

Ensemble de PV n° 673
du 3 octobre 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 01 octobre 2024

Procès-Verbal N° 673

VOEUX DES CLUBS – ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 22 ou 23 novembre 2024, Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale. Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 4 octobre au plus tard**.

APPEL A CANDIDATURES CLUB D'ACCUEIL DE NOS ASSEMBLEES GENERALES 24-25

Le Comité de direction du 4 juillet dernier a fixé les prochaines dates des Assemblées du District saison 24-25

Elles se tiendront :

- Pour l'AG d'Hiver le vendredi 22 ou samedi 23 novembre 2024
- Pour l'AG d'Eté le vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025

Si vous souhaitez accueillir une de ces Assemblées vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature, nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

TRESORERIE

Erratum PV 672

FORFAIT JOURNEE

Du 21 et 22 septembre

Amende 32 €

U15 D2 / Phase 1

533035 Villeneuve Aja 1

FORFAIT GENERAL U15

APRES 2 FORFAITS POULE DE BRASSAGE

Du 21 et 22 septembre

Amende 68 €

Du 21 et 22 septembre

U15 D2 / Phase 1

533035 Villeneuve Aja 1

FORFAIT GENERAL FEM A8

Amende 44 €

Du 23 au 29 septembre

Senior fem à 8 D

516883 Batie Montgascon

FORFAIT JOURNEE

Du 23 au 29 septembre

Amende 32 €

Senior D5 / Phase Unique A

521966 Domene Asjf 2

Féminines U18f A 11 / Phase 1 A

553340 Deux Rochers Fc 1

U17 D3 / Phase 1 B

533035 Villeneuve Aja 1

U15 D3 / Phase 1 B

532637 St Martin Uriage Fc 1

U15 D3 / Phase 1 E

548244 Sud Isere Fc 2

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 23 au 29 septembre - Voir PV Commission FMI n° 673

NOUVEAU ATTESTATION AFFILIATION

Nous vous informons qu'une nouvelle fonctionnalité via footclubs permet d'éditer une attestation d'affiliation FFF :

Dans footclubs, « **Organisation** » puis « **Editions et extractions** » Sélectionnez « **Attestation affiliation** »

Extraction pour permettre ensuite de ne lister que les nouvelles écritures. Le bouton **Valider** lance la génération du document au format choisi (csv ou pdf ou xls excel). Le document n'apparaît pas immédiatement. Pour le voir aller enregistrez les engrenages (+) situés sous le logo.
 Fiche : [Editions et extractions](#) et Fiche : [Les outils](#)

Détail comptes
 Derniers relevés
 Educateurs
 Membres
 Fiche club
 Attestation affiliation

Sélectionner un ou plusieurs comptes

0000 - FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
 8600 - LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL
 8602 - DISTRICT DE L ISERE

Seulement les écritures non marquées
 Toutes les écritures

Marquer les écritures non marquées

Période du au

Format Liste PDF Extraction MS Excel

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2024 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des [Conditions Générales d'Utilisation du Site](#), en accédant et en respectant les dispositions.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Secrétaire général	ttruwant@isere.fff.fr
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 1 octobre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°673

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, BRAULT Annie.

Excusé(e)s: PION Christophe, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, BONNARD Christophe, SCARPA Vincent. EL RHAFFARI Reda, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, VAILLANT Franck, TRUWANT Thierry, BLANC Aline, BERTHELET Eric.

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : n° DU MATCH, catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

La commission d'appel rappelle aux clubs qu'elle est à leur disposition pour tout renseignement le mardi de 14h à 18h

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

DOMARIN : Appel concernant une décision administrative (amende F.M.I).

DOMARIN : Courrier nous informant de l'annulation de l'appel de la décision administrative (amende F.M.I) avant l'ouverture d'un dossier.

Pour le P.V
Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
La secrétaire de séance
Annie BRAULT



COMMISSION ARBITRES

Mardi 01 octobre 2024 à 18h30

Procès-Verbal N°673

Président : N'AIT DRISS Youssef

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie - LALO Aboubakar - MORE Claude - HUERTAS Pierre – SAINT ALBIN Laurent -THEVENIN Cyril –CUSANNO Stéphane - SPARAPANO Patrick - VAGNEUX Luc - KHAL AMENAY

Excusés : SABATINO Joseph - FERNANDES Carlos - PICARD Brice - BELBACHIR Hamza - ABELA Stephane - DEHMANI Monia - DETHOOR Sylvain

Assiste : CTDA – BEN EL HADJ Hakim

arbitres@isere.fff.fr

CARNET NOIR

Le Président et l'ensemble des membres de la CDA adressent à Alain ROUSSILLON ses sincères condoléances suite au décès de sa belle-mère. Ils lui renouvellent toute sa compassion et soutien en ces moments difficiles.

NOTE AUX ARBITRES

INFORMATIONS SAISON 2024 -2025

GROUPE PROMOTIONNEL

Les arbitres de moins de 35 ans intéressés par le groupe promotionnel sont convoqués le MARDI 1^{er} OCTOBRE 2024 à 19h00 au DISTRICT de l'Isère à Sassenage pour effectuer un questionnaire théorique .
Merci d'être muni d'un téléphone portable avec connexion internet ou d'un ordinateur ou d'une tablette .

ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH :

Si problèmes de défraiements le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée ,
il faut contacter cette saison à la commission des arbitres la personne responsable suivante qui s'occupe des impayés en lui envoyant un mail avec les justificatifs affaillants :

Noms des clubs , match concerné , double de la feuille de frais .

HUERTAS Pierre : Mail = pierre.huertas@sfr.fr

ARBITRAGE :

RAPPEL : Conformément au R I de la CDA :

Les indisponibilités doivent être posées 21 jours avant la date concernée.

RAPPORT :

Lors d'une exclusion au cours de la rencontre ou de faits après-match (et seulement dans ces cas) la case « observations d'après match / rapport de l'arbitre » sur la FMI doit être cochée.

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHAL	<u>Assistants</u> : Ligue/District <u>Centraux</u> : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère Groupe Promotionnel	-	khialamnay@gmail.com
Jean-Marie KODJADJANIAN	<u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	designationarbitresisere@gmail.com
Fayçal MILED	<u>Féminines</u> : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	<u>District Jeunes</u> : U17 <u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitres38@gmail.com
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

INFORMATIONS DIVERSES

Tutorats reçus du 28/09/2024.

AL JOUAID par KHAL 1/4
CHAARI Y par N'AIT DRISS 2/4
CHAARI A par SONZOGNI 3/4
DIALLO par BRIOUA 3/4
OGAH par SAINT ALBIN 1/4
TERZEG par BEN EL HADJ SALEM Z 3/4

COURRIERS DES CLUBS

CS4R Football : Lu et noté

Racing Club Hilairois (RCH) : demande d'arbitre du match Miribel CS 2 – RCH du 20/10/2024. Transmis au désignateur et satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos disponibilités.

Président
N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction
LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 1er octobre 2024 à 18H

Procès-Verbal N°673

Président : DUTCKOWSKI Yohan,
Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid
Excusés :
Absents :

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

-Tignieu : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 5 ET 6 OCTOBRE 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS FEMININE A 11 D1	LA MURETTE	SUD ISERE	BEJUIT ANDRE	FRAIS AU CLUB SUD ISERE
SENIORS D3 POULE C	CS 4 ROUTES	TURCS VERPILLERE	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE A	GRESIVAUDAN	GONCELIN	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE D	ISLE D'ABEAU	LES AVENIERES	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE B	CHAMPAGNIER	VINAY	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB CHAMPAGNIER



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 01 octobre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 673

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

REUNIONS U15-U17

Les réunions début de saison U15 U17 sont programmées du 10 au 24 octobre 2024
La présence d'un responsable U17 et d'un responsable U15 de chaque club est nécessaire et utile

Secteur	Date	Heure	Lieu
La Mure-Grésivaudan	10-oct	18h30	District
Grenoble	11-oct	18h30	District
Bièvre Valloire	14-oct	18h30	Stade Viriville
Basse Isère	21-oct	18h30	Stade Creys Morestel
St Marcellin- Voiron	24-oct	18h30	Stade Vinay

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Octobre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Novembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Décembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
06 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
13 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
12 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
26 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Avril 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
16 Avril 2025**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du
30 Juin 2025**

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **673**
sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi
rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin
d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles
modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées

Artas ; Asieg ; Balmes N.I ; Batie Divisin ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouvesse ; Cessieu ; Claix F ; Corbelin ; CS 4 Routes ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Domène ; Estrablin ; Faramans ; Formafoot ; Grésivaudan ; la Murette ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Le Rachais ; Liers ; Mahorais ; Moirans ; Pays Voironnais ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; St Cassien ; St Geoire en Valdaine ; St Hilaire de la Cote ; St Joseph de Rivière ; Seyssins ; Sud Isère ; Tullins ; Turcs Verpillère ; Turcs de Grenoble ; UOP ; Vallée de la Gresse ; Vareze ; Ver Sau ; Vézeronce ; Vourey

Listes reçues mais NON validées

O.N.D ; la Batie Montgascon



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 1 octobre 2024

PV n ° 673

Présent : Jacques Issartel

Excusés : Laurie Strappazon, Lucie Mathieu, Diane Applanat, Alisson Poinard, Christan Bayle
Elodie Diasparra

Courriers. AIX, VER SAU, DIANE APPLANAT, MILED FAYCAL, U O P, ALLISON POINARD, LA MOTTE SERVOLEX, VALONDRAS VIRIEU, 2 ROCHERS, LA BATIE MONTGASCON, VALLEE DE L'HIEN, ESTELLE LEGUENNEC, G A P S , TRACY MERATBET, YILAN GOYET, FOOT FEMININ NORD FEMININ, NIVOLET, VALLEE DU GUIERS, ESTRABLIN, REVENTIN, BOURGOIN

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

SENIORS A 11

Référente
Laurie Strappazon

Engagement de Aix qui remplace l'exempt
en D2

SENIORS A 8

Poule A
Forfait de la BATIE MONTGASCON
ST QUENTIN FALLAVIER remplace la
BATIE MONTGASCON

Poule C
VIRIEU VALONDRAS – CROSSEY à 11h00
Manque accord de Crossey

U18F A 11

Référente
Diane Applanat

U18F A 8

2 poules en phase aller-retour
Référente
Diane Applanat

Début du championnat le 5 Octobre

U15F

Referent

Christian Bayle

D 1 J3

LA MOTTE SERVOLEX- G U C 28964803
14h00

NIVOLAS- CROLLES 12H00 28964800

AIX – ST QUENTIN FALLAVIER

0778903892

Manque accord de ST QUENTIN
FALLAVIER

Phase brassage D2-D3 :

Poule A

ESTRABLIN – REVENTIN inversé 13h30 à
REVENTIN

D2 poule D

J 1 NIVOLET – VALLEE DU GUIERS 12 h00

COUPE U15F

1/8^{ème} : 8 mars

¼ finale : 29 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 8 juin

U13F

Référente

Allison Poinard

- 1e phase : plateaux / inscription sur Google Form
- 2e phase : championnat

U10F

Référente

Allison Poinard

Des plateaux spécifiquement féminins auront lieu en phases automne et printemps

FOOT LOISIR

La commission féminine a pour projet de créer du foot sénior loisir la saison prochaine, les clubs intéressés par cette pratique peuvent envoyer leur engagement à la commission féminines.

Equipes engagées :

FOOT FEMININ NORD ISERE, ST HILAIRE DE LA COTE

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 01 octobre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 673

Président
Présents

: M. MALLET
: M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 28 et 29/09/2024)

U15D3
U15D3

Poule K
Poule K

VALLEE DE L'HIEN 38 2
RUY MONTCEAU Us 1

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match
La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant
Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée

avant le début de la rencontre

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 1^{er} octobre 2024 à 19h00

Procès-Verbaux N° 673

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Janick LOUIS, Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

18. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (non engagement équipe 2).

19. Air Liquide – CEA Grenoble : noté (coupe). Accord CFSE pour match le 30/09/2024.

20. GSE : noté (erreur administrative, annulation non engagement équipe).

21. Vallée de la Gresse : noté (FM).

22. Métropolitains : noté (FM).

CORRESPONDANTS

Froges 1, additif : Anas BOULAABI, 07.74.24.33.38, anasboulaabi007@gmail.com

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Régional, 1^{er} tour. Volvic Sources Football (63) – Air Liquide (38) : 1 - 3 (0 - 0).

Samedi 28/09/2024, 15h00. Stade Michel Champleboux, Volvic (Puy-de-Dôme).

Régional, 1^{er} tour. AS Médical Plus (63) – COLF (63) : 3 - 0 (Forfait).

Régional, 1^{er} tour. Exempt : Lyon Sport Métropole (69).

Régional, 2^{ème} tour. AS Médical Plus (63) – Lyon Sport Métropole (69).

Samedi 12/10/2024, 15h00. Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Régional, 2^{ème} tour. Exempt : Air Liquide (38).

Régional, 3^{ème} tour. Air Liquide (38) – Qualifié AS Médical Plus (63) vs Lyon Sport Métropole (69). Samedi 26/10/2024.

RAPPELS

Démarrage compétitions : minimum 8 licences validées par équipe.

Contrôle des licences : comme mentionné dans le compte-rendu de la réunion plénière du 10/09/2024 (voir PV n° 670), présentation obligatoire des licences avant chaque rencontre.

Feuilles de match : les FM doivent être scannées et enregistrées dans FootClubs.

COUPE DE L'ISÈRE

T01. GSE 1 (D2) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).

Mercredi 13/11/2024, 20h00. Les Petites Maisons, St-Martin d'Uriage.

T01. Exempt : Fontaine Les Îles 1 (D1).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Match à jouer le 07/10/2024

J01. Métropolitains 1 – Vallée de la Gresse 1.

Lundi 07/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 07 au 10/10/2024

J01. St-Martin d'Hères 1 – Rachais 1.

J01. St-Georges-de-Commiers 1 – St-Martin d'Uriage 1.

J01. Jarrie-Champ 1 – Air Liquide 1.

J01. Exempt : Tunisiens SMH 1.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/10/2024

J02. St-Martin d'Uriage 1 – Tunisiens SMH 1.

J02. Rachais 1 – St-Georges-de-Commiers 1.

J02. St-Martin d'Hères 1 – Jarrie-Champ 1.

J02. Vallée de la Gresse 1 – Air Liquide 1.

J02. Exempt : Métropolitains 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Rectificatif (PV n° 672) : GSE 1 remplace Goncelin 1

Match à jouer le 07/10/2024

J01. Turcs de Grenoble 1 – Fasson 1.

Lundi 07/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 07 au 10/10/2024

J01. Poisat 1 – Fontaine Les Îles 1.

J01. Vallée de la Gresse 2 – ASPTT Grenoble 1 (ex Rachais 2).

Matches à jouer semaine du 14 au 17/10/2024

J02. Deux Rochers 1 - Vallée de la Gresse 2.

J02. ASPTT Grenoble 1 (ex Rachais 2) – Fasson 1.

J02. Poisat 1 – Turcs de Grenoble 1.

J02. Fontaine Les Îles 1 – GSE 1.

Match à jouer le 28/10/2024

RJ01. GSE 1 – Deux Rochers 1.

Lundi 28/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Rectificatif (PV n° 672) : Goncelin 1 remplace Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Matches à jouer semaine du 07 au 10/10/2024

J01. FC Oisans 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

J01. Abbaye 1 – ASPTT Grenoble 2 ST.

J01. Sassenage 1 – CEA Grenoble 1.

J01. Frogès 1 – Goncelin 1.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/10/2024

J02. Goncelin 1 – CEA Grenoble 1.

J02. FC Oisans 1 – Sassenage 1.

J02. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Abbaye 1.

J02. Exempts : ASPTT Grenoble 2 ST et Frogès 1.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 01 octobre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°673

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.f

.....

Saison 2024/2025 :

Important :

Fournir au plus vite par Mail au District de l'Isère vos Gymnases et créneaux (jours et horaires) obligatoire en vue de la FMI.

Base Fc : Le dimanche, gymnase Roger Journet à Eybens. Coup d'envoi à 19h.

Si les 2 équipes jouent le même jour à domicile : D2 à 18h30 et D1 à 20h00.

L'Arbre de vie : Le samedi, gymnase Brahim Asloum à Bourgoin-Jallieu. Coup d'envoi à 19h00.

Championnat :

Début du championnat D1 : J2 : S40 (30/09 au 06/10/24).

La première journée de championnat est reportée S49.

Début du championnat D2 : S42 (15/10 au 20/10/24).

Valider via Footclubs vos pré-engagements en D2 Futsal

Le calendrier de D2 paraîtra prochainement.

Coupe Départementale Futsal Séniors :

Tour de cadrage S47 (du 19/11 au 24/11/24).

Toutes les équipes de D1 sont systématiquement engagées.

Pour les équipes "une" de D2 (Mistral Fc; FO Rivois; Domarin Futsal 38), merci de vous inscrire sur Footclubs.

FMI : (feuille de match informatisée)

La commission repousse la mise en place de la FMI.

Les dates de formation à la FMI (Feuille de Match Informatisée) vous seront communiquées ultérieurement.

Prévisions pour la saison 2024/25 Commission Futsal pour les jeunes et féminines.

Noël du futsal (U6 à U9) : Week-end du 14-15 décembre 2024.

Coupe Départementale Futsal U13 à U15 : A partir de mi-décembre 2024 à fin février 2025.

Coupe Départementale Futsal : U17 et féminines séniors : A partir de Décembre 2024 à fin Janvier 2025.

Le Challenge National Futsal U18 Garçons et Seniors Féminins est reconduit pour cette saison 2024/25 sous la dénomination de **Coupe Nationale Futsal**. Les finales régionales se dérouleront le week-end du 08 et 09 Février 2025.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases afin de développer le Futsal dans le département.

Correspondants de club :

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 1 octobre à 15h00

Procès-Verbal N° 673

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN

Excusés : Aline BLANC, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN,

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662

NOMBRE de joueurs "MUTATION" : P.V. n°668 – 667 – 662

ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE : P.V. n°670

CHAMPIONNAT U17 : P.V. n°671

MUTES : P.V. n°671

CHAMPIONNAT et COUPE VETERANS : P.V. n°671

EDUCATEURS D1 – D2

Le club de **A.S.I.E.G.** a adressé un courriel au district le 23/09/2024 : "... *Dominique SCARPA* numéro de licence 2558617607 sera l'éducateur de notre équipe senior évoluant en D2 poule A à compter du Lundi 30 septembre 2024.."

MATCH ARRETE

Dossier N°274 : VERSOUD 21 - n°504450 / EYBENS 22 - n°546478 : U20 – D1 – POULE A – Match n°28519351 du 28/09/2024.

Dossier ouvert pour match arrêté.

Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 35^{ème} minute : forte pluie.

"Le match s'est arrêté sur le score de 1-2 pour le club d'eybens a la 35' minute car le terrain est devenu impraticable à cause d'une forte pluie qui a inondé le terrain, il était gorgé d'eau et le ballon ne roulait plus donc impossible de continuer..."

Par ce motif, la CR donne match à rejouer.

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 1 / 2

Dossier transmis à la commission compétente pour fixer une nouvelle date.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVE d'AVANT MATCH

Dossier N°275 : l'ISLE d'ABEAU - n°525628 / Ent. VAREZE-EYZIN - n°547080 : U17 – D3 – POULE J – Match n°29422210 du 28/09/2024.

Le club de l'ISLE d'ABEAU a écrit sur la F.M.I. " ... formule des réserves pour le motif suivant : Joueur 13, licence incomplète."

Le club de l'ISLE d'ABEAU a confirmé sa réserve par courriel le 01/10/2024.

La C.R. étudiera le dossier mardi 08/10/2024.

MATCH NON JOUE

Dossier N°276 : REVENTIN - n°535235 / VILLEFONTAINE 2 - n°581501 : SENIORS – D3 – POULE D – Match n°28436139 du 29/09/2024.

Dossier ouvert pour match non joué.

La C.R. étudiera le dossier mardi 08/10/2024.

TERRAINS SUSPENDUS – Rappel P.V. n°662 du 4 juillet 2024

N°265 : Club : La MURETTE n°504823 – U20 – D2 (saison 2022–2023) – D1 (saison 2024 – 2025)

➤ Le match concerné par cette décision est prévu :

le 12 octobre 2024, contre Gpt BARMES LAUZES – U20 – D1 – POULE B

La rencontre se déroulera au stade Auguste DELAUNE, rue Henri REVOY, 38400 St MARTIN D'HERES à 18 h 30.

N°268 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U20 – D2 (saison 2023-2024)

- *Le match concerné par cette décision est prévu :*
contre GONCELIN, le 12/10/2024

La rencontre se jouera au stade municipal de LA MURETTE à 17 H 30

N°269 : Club : CHAMPAGNIER-BRIE n°551261 – SENIORS – D4 (saison 2020-2021)

- *Les matchs concernés par cette décision sont prévus :*
contre VINAY, le 06/10/2024

*la rencontre se jouera à CHARAVINES (club ASCOLFOOT 38) à 15 h 00
et
contre TULLINS, le 10/11/2024*

Par conséquent, le club de CHAMPAGNIER-BRIE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 28/10/2024.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 1 octobre 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°673

Président : Michel Vachetta

Présents: Daniel Guillard, Bernard Buosi, Claude Maugiron, Annie Brault, Dan Marchal, Gilbert Répellin. Patrice Gallin, Daniel Hugot.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U10 U11

Secteur Grésivaudan et Matheysine : responsable Claude Maugiron 07.77.20.71.86

Secteur Grenoble et Voiron-St Marcellin : responsable Daniel Hugot 06.45.65.86.42

Secteur Nord Isère et Bièvre Valloire : responsable Patrice Gallin 06.70.93.82.68

Inscription d'équipes :

U11 Niveau 2 : OND dans la poule B en secteur Bièvre Valloire

Surrieux Echirrolles en poule A Secteur Grenoble et Seyssins 2 en poule A

U10, Niveau 2 : Collines en poule Bièvre Valloire

Seyssins 2 en poule A secteur Grenoble

Toutes les équipes inscrites peuvent retrouver leur plateau, soit sur le logiciel FAL (via foot-club), soit sur le site du district, rubrique épreuves, rubrique foot animation loisir.

Sélectionner la catégorie et le niveau. Le menu déroulant listant les clubs permet de trouver les plateaux concernant les équipes pour les journées du 28 Septembre, du 5 et 12 Octobre

La suite des plateaux de la phase automne sera communiquée début de semaine 44

Une fiche explicative pour la feuille de match des plateaux a été adressée sur la messagerie de tous les clubs concernés et sera publié sur le site du district.

U 13

Challenge Festival National : Les 108 équipes disputant la 1^o journée de ce challenge ont été listées. La première journée est programmée le 26 octobre. Les 36 plateaux seront publiés en fin de semaine 41

Challenge Festival Isère : Toutes les autres équipes disputeront ce challenge.

ABBAYE 2 vous serez incorporé en 2eme phase et en challenge Isère

La 1^o journée de D3 est prévue le 5 octobre.

U 15 A 8

Clubs inscrits : Crolles 3, St Geoire-Valdaine 2, Gp.VGH 4, Jarrie-Champ, Sassenage 3, LCA Foot38 2, Pontcharra, Meyrie, Ent Pays Voironnais-Crossey, Vallee de la Gresse 3, Grésivaudan 3, Mistral 2, Formafoot 2.

La composition des poules et le calendrier seront sur le site en fin de semaine

U 15

Club de POISAT D3 Poule G : Un problème informatique en cours de résolution apparait sur le site pour ce club. La commission demande de faire à chaque rencontre une feuille de match papier pour les rencontres de championnat avec l'équipe de Poisat.

Le 1^o tour du challenge Augustin Dominguez aura lieu le 26/10/24.

U 17

Courrier : 2 ROCHERS FC. St Martin d'Hères.
Nous ne pouvons pas inscrire votre équipe 2 en 1^o phase.
Nous l'inscrivons en 2^o phase.

SENIORS

Le tirage de la coupe Fabrice MARCHIOL et le challenge Lucien GROS-BALTHAZARD du 12 ou 13 octobre sont sur le site.

VETERANS

Suite aux bugs informatiques dans les engagements des équipes créant des non-engagements de ces même équipes, la commission a été obligée de revoir la composition des poules. Elles sont sur le site mais reste deux aménagements à faire Nord Isère (LES AVENIERES REMPLACE BILIEU en poule A, passer BILIEU EN POULE B 13 équipes de la poule) Attention au calendrier de la poule B Nord Isère.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°673

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 4 octobre 2024 au lundi 7 octobre 2024

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 5 octobre 2024

Plateau U8-U9

GF38/OC EYBENS/FC ST MARTIN D'HÉRES à 10h30

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 5 octobre 2024

Plateau U10 N2

AS BAJATIERE/OC EYBENS à 10h30

Match U13 D3

AS BAJATIERE/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 7 à 14h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 5 octobre 2024

Plateau U6-U7

AJA VILLENEUVE/USVO/FC SEYSSINS à 10h00

Plateau U11 N1

AJA VILLENEUVE/FC ÉCHIROLLES/FC SAINT MARTIN D'HÉRES à 12h00

Plateau U10 N2

AJA VILLENEUVE/FC ÉCHIROLLES à 12h00

Plateau U10 N1

AJA VILLENEUVE/FC VALLÉE GRESSE/FC MISTRAL à 13h30

Match U17 D3

AJA VILLENEUVE/FC CROLLES 2 à 16h00

Match Seniors D1

AJA VILLENEUVE/FC VALLÉE GRESSE à 20h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 5 octobre 2024

Plateau U11 N1

US ABBAYE/USVO à 10h30

dimanche 6 octobre 2024

Match Seniors D3

US ABBAYE/FC SUD ISERE à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 5 octobre 2024

Match Seniors R1

GF38 2/O. VALENCE à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 5 octobre 2024

Match U13 D2

FC2A/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 3 à 10h30

Match U13 D3

FC2A 2/GF38 3 à 10h30

Match U15 Filles à 8 D3

FC2A/FC SURE à 12h00

Match Cp Isère Pierre Dubois U15

FC2A/AS GRÉSIVAUDAN à 14h00

dimanche 6 octobre 2024

Match Séniors D3

FC2A/ES MISTRAL à 15H00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 5 octobre 2024

Match U13 D1

GF38 2/FC SEYSSINS 2 à 10h00

Match U13 D1

GF38/FC CROLLES à 10h00

Match U18 Féminin R1

GF38/ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON à 13h00

Match Seniors R2

FC2A/FC VAULX VELIN 2 à 20h00

dimanche 6 octobre 2024

Match U17 National

GF38/SC AIR BEL à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 6 octobre 2024

Match Seniors D5

FCMG 2/ES MISTRAL 2 à 12h30

Match Seniors D4

FCMG/FC CROLLES 2 à 15H00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

samedi 5 octobre 2024

Match U13 D2

ASIEG/FC SAINT MARTIN D'URIAGE à 10h30

Match U13 D3

ASIEG 2/OC EYBENS 6 à 10h30

Match U20 D2

ASIEG/FC SAINT MARTIN D'HÉRES à 15h00

dimanche 6 octobre 2024

Match Seniors D3

ASIEG 2 / CHATTE US à 12h30

Match Seniors D2

ASIEG /CORBELIN à 15h00

lundi 7 octobre 2024

Match Foot Entreprise à 8

METROPOLITAINS/VALLEE DE LA GRESSE à 20h00

Match Foot Entreprise à 8

TURCS DE GRENOBLE/FASSON à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 5 octobre 2024

Plateau U6-U7

FC MISTRAL/AC SEYSSINET/AS FONTAINE à 10h00

Plateau U10 N1

FC MISTRAL/FC2A/US SASSENAGE à 12h30

Match U13 D1

FC MISTRAL/ES MANIVAL à 12h00

Plateau U11 N1

FC MISTRAL/FC PONT DE CLAIX/AC SEYSSINET à 14h00

Match U13 D3

FC MISTRAL 3/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 4 à 14h00

Match Cp Isère Pierre Dubois U15

FC MISTRAL/FC OISANS à 16h30

dimanche 6 octobre 2024

Match Féminines à 8

FC MISTRAL/ENTENTE GUC GIÉRES à 10h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 5 octobre 2024

Plateau U8-U9

USVO/FC2A/FC MISTRAL à 10h00

Plateau U11 N1

USVO/FC2A/AS BAJATIÈRE à 13h30

Plateau U10 N1

USVO/FC 2 ROCHERS/FC SAINT MARTIN D'HÉRES à 13h30

Match U17 D1

USVO/OL. SAINT MARCELLIN à 16h00

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 11 octobre 2024 au lundi 14 octobre 2024

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 12 octobre 2024

Plateau U8-U9

AJA VILLENEUVE/AC SEYSSINET AS BAJATIÈRE à 10h00

Plateau U11 N2

AJA VILLENEUVE/US SASSENAGE à 12h00

Plateau U11 N1

AJA VILLENEUVE/FC ÉCHIROLLES/FC SAINT MARTIN D'HÉRES à 12h00

Match U13 D2

AJA VILLENEUVE/FC MISTRAL 2 à 14h00

Match U17 D3

AJA VILLENEUVE/AC SEYSSINET à 16h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 12 octobre 2024

Plateau U8-U9

AS BAJATIERE/VO PORTUGAL/ASIEG/FUTSAL DES GEANTS à 10h30

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 11 octobre 2024

Match vétérans

FC2A/LES GUEULES NOIRES à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

vendredi 11 octobre 2024

Match Vétérans

ASIEG/SP VOUREY à 20h00

samedi 12 octobre 2024

Plateau U11 N2

ASIEG/US SASSENAGE à 10h30

Match U13 D2

ASIEG/AS TULLINS 2 à 10h30

dimanche 13 octobre 2024

Match Seniors Cp Fabrice Marchiol

FCMG/FC ÉCHIROLLES 3 à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 12 octobre 2024

Plateau U8-U9

FC MISTRAL/OC EYBENS/US SASSENAGE à 10h30

Plateau U10 N1

FC MISTRAL/FC ÉCHIROLLES/AC SEYSSINET à 12h30

Plateau U11 N1

FC MISTRAL/FC DEUX ROCHERS à 12h30

Match U13 D1

FC MISTRAL/FC SAINT MARTIN D'HERES à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 octobre 2024

Plateau U8-U9

US ABBAYE/FC SAINT MARTIN D'HERES/AS FONTAINE à 10h30

dimanche 13 octobre 2024

Match Seniors Challenge G. Balthazard

US ABBAYE 2/US SASSENAGE à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 13 octobre 2024

Match Féminines D3

GF38/AS MONACO à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 octobre 2024

Plateau U8-U9

FC2A/OC EYBENS/USVO à 10h30
Match U15 D3
FC2A 2/FC MISTRAL à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 12 octobre 2024
Match U13 D3
FC2A 2/FC MISTRAL 3 à 10h30
Match U13 D2
FC2A/AC SEYSSINET 2 à 10h30
Match U14 R1
GF38/CLERMONT à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 12 octobre 2024
Plateau U11 N1
GF38/FC SAINT MARTIN D'HÉRES/USVO à 10h00
Match U13 D3
GF38 3/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 4 à 10h00
Match Féminines U18
GF38/FC ÉCHIROLLES à 12h00
Match U15 R1
GF38/CLERMONT à 15h00
dimanche 13 octobre 2024
Match Féminin R1
GF38 2/SP. CEBAZAT à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 12 octobre 2024
Plateau U13F
GUC FOOTBALL FÉMININ/FC DEUX ROCHERS/FC2A/OC EYBENS à 10h00
Plateau U10 N1
GF38/FC2A/FC DEUX ROCHERS à 10h00
Match U15 à 8 D1
GUC FOOTBALL FÉMININ/FC MOIRANS à 14h00
dimanche 13 octobre 2024
Match Seniors Cp Fabrice Marchiol
ASGD/FC VALLÉE DE LA GRESSE à 15H00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 12 octobre 2024
Plateau U10 N2
USVO/AC SEYSSINET/AS FONTAINE à 10h00
Match U13 D2
USVO 3/OC EYBENS 4 à 10h00
Match U15 D2
USVO/ES MANIVAL 2 à 15h00
dimanche 13 octobre 2024
Match Seniors Cp Fabrice Marchiol USVO/F.C.SAINT MARTIN D'HÉRES à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 01 octobre 2024

Procès-Verbal N°673

Président : Samuel BOURGEOIS

Rassemblement de Foot en marchant

Le District de l'Isère organise son Rassemblement de Foot en Marchant de début de saison

le vendredi 11 octobre à 19h30 à Oyeu

Inscriptions et renseignements : Mehdi BENLAHRACHE 06.27.85.58.44 / mbenlahrache@isere.fff.fr

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

CFI U6-U9 3 OCTOBRE ET 17 OCTOBRE

Liste des inscrits au 30 septembre

NOM PRENOM	CLUB
AIT HAMMOU Abdelouahed	F.C PAYS VOIRONNAIS
ALIOUCHE Elyace	F.C PAYS VOIRONNAIS
BALLET Sylvain	A.S .SEREZIN DE LA TOUR
BOUCHIBA Djelloul	ENT.S. DU RACHAIS
CHELIL Malick	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CIMOLINO Julie	A.S .SEREZIN DE LA TOUR
CLEMENT Tao	L.C.A. FOOT 38
COUTINHO Maeva	F.C. MOIRANS
DE CARVALHO Maxime	2 ROCHERS FC
DE SOUSA Manuel Jose	L.C.A. FOOT 38
DJENNADI Nils	GUC FOOTBALL FEMININ
DOMINGUES Jean Louis	L.C.A. FOOT 38

GUERARD Noa	F.C. CROLLES BERNIN
HACHANI Issem	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
JADZINSKI Noa	2 ROCHERS FC
KACI Aghilas	ENT.S. DU RACHAIS
MARECHAL Yanne Vai	A.S .SEREZIN DE LA TOUR
MASCART Laurent	A.S .SEREZIN DE LA TOUR
PETRIER Melissa	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
ROLLAND Leo	F.C. CROLLES BERNIN
TAFER Salim	A.C. SEYSSINET PARISET
UNKELBACH Julian	F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU

CFI U10-U13 4 OCTOBRE ET 18 OCTOBRE

Liste des inscrits au 30 septembre

AZIRI Wessil	U.S. GIEROISE
BARBIERO Sébastien ANNULE	A.S. NOTRE DAME DE MESSAGE
BELKADI Omar	2 ROCHERS FC
BELLOMO Kenzo	L.C.A. FOOT 38
BENASSOU ANNOUR Yassir	F.C. MOIRANS
BERIZZI Thierry	A.C. SEYSSINET PARISET
BORNE Charlelie	F.C. LA TOUR ST CLAIR
DE BARROS André	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS
DEROLLAND Cassandre	2 ROCHERS FC
FRANCO Guilain	F.C. LA TOUR ST CLAIR
GHRAIRI Faouzi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GIROUD GARAMPON Cédric	F.C. CHIRENS
INFUSO Hugo	F.C. MOIRANS
KONATE Karinka	A.C. SEYSSINET PARISET
LEROY Cassandra	F.C. MOIRANS
LOIZZO Lenny	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
MANZIA Bidge	A.C. SEYSSINET PARISET
MARQUES Mickael	FC OISANS
PAQUIER Romain	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
PARDINI JOUBERT Patrizia ANNULE	A.S. NOTRE DAME DE MESSAGE
SENZANI BOCCARDI Céline	J.S. ST GEORGEOISE
TABAI Mohamed	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
TAHRI Kaiss	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
TAOUIL Youssef	2 ROCHERS FC
YESSAAD Hamed	2 ROCHERS FC

PLANNING 24-25

Thème	Date	Lieu
CFI U6U9 (1)	22/08/2024	St André le Gaz
	12/09/2024	
CFI U10U13 (1)	23/08/2024	
	13/09/2024	
CFI U6U9 (1)	3 octobre 2024	2 Rochers FC
	17 octobre 2024	
CFI U10U13 (1)	4 octobre 2024	
	18 octobre 2024	
CFI FUTSAL (1)	21 & 22 nov. 2024	Chatte ?

Module GB	25 & 26 nov. 2024	Romans
CFI U14-U19 (2)	14 novembre 2024	St Maurice l'Exil
	28 novembre 2024	
CFI SENIORS (1)	15 novembre 2024	
	29 novembre 2024	
AF Accompagnateur d'équipe		
CFI PROJET CLUB (1)	5 décembre 2024	District Isère Sassenage
CFI PROJET CLUB (2)	16 janvier 2025	
CFI U14-U19 (3)	6 février 2025	FC Balmes Nord Isère
	20 février 2025	
CFI SENIORS (2)	7 février 2025	
	21 février 2025	
CFI U6-U9 (2)	06 mars 2025	AS Tullins Fures
	20 mars 2025	
CFI U10U13 (3)	07 mars 2025	
	21 mars 2025	
CFI U6U9 (3)	03 avril 2025	FC Bourgoin Jallieu
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (4)	15 mai 2025	
	29 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 1	06 novembre 2024	Sassenage
Certif 2	14-mai-25	Sassenage

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont désormais disponible [sur maformation.fff.fr](http://sur.maformation.fff.fr).

Dates :

- 24/10/24 à Saint-Priest-en-Jarez (42)
- 07/11/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 18/12/24 à Sassenage (38)
- 21/01/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 27/02/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/03/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr